

Monsieur le Président, Sehr Geerte deutsche freunde, Chers collègues,

Certains de nos débats en hémicycle ont une résonance particulière. Aujourd'hui, la résolution que nous nous apprêtons à voter est à la fois innovante et historique. J'aimerais d'abord dire qu'elle est le fruit d'un travail de co-construction parlementaire entre le Bundestag et l'Assemblée nationale : dix-huit députés (neuf Français, neuf Allemands) qui ont été mandatés par nos deux assemblées pour formuler des propositions – un groupe de travail coprésidé par Christophe Arend, par Sabine Sabine Thillaye, et par Andreas Jung que je salue également –, dix-huit députés donc qui ont élaboré une proposition d'Assemblée parlementaire franco-allemande, qui l'ont soumise à Lubeck mi-septembre aux deux Bureaux de l'Assemblée nationale et du Bundestag. Une proposition qui, à nouveau, a été validée par les deux Bureaux et par une large majorité des groupes politiques pour être soumise à notre vote aujourd'hui. Le groupe MODEM est cosignataire de cette résolution et, évidemment, la soutient.

Je voudrais préciser trois objectifs fondamentaux que nous attendons de cette assemblée parlementaire.

Le premier objectif est celui d'un contrôle conjoint de nos Exécutifs respectifs dans la bonne application du Traité d'Aix-la-Chapelle. Nous attachons beaucoup d'importance à ce Traité et je pense que le partage des bonnes pratiques sur le contrôle des Exécutifs entre nos deux parlements pourra aussi être mutuellement bénéfique.

Le deuxième objectif est celui de travailler très concrètement à la convergence de nos droits. Nous avons souvent, lors de ces réunions de travail, évoqué la transposition des directives européennes. Nous sommes favorables à une logique, pour beaucoup d'entre nous, que, par défaut, nous puissions transposer de la même façon entre la France et l'Allemagne ces

directives, tout en gardant notre liberté de faire différemment si c'est nécessaire, mais bien que, par défaut, nous allions vers une transposition identique. Aujourd'hui, c'est presque par accident que nous avons une transposition identique. Nous pensons que cette assemblée parlementaire peut aider à la vigilance en la matière.

Elle peut aussi nous aider à rapprocher nos deux droits sur des sujets fondamentaux. J'aimerais évoquer ici la thématique de l'environnement réglementaire de nos entreprises, si importante pour nos PME. Une initiative de la société civile portée par deux-cent juristes français et allemands travaillent actuellement à la convergence de nos deux droits. Nous allons ainsi essayer de faire émerger un code franco-allemand des affaires qui serait, dès lors, un embryon d'un futur Code européen des affaires. L'Assemblée parlementaire franco-allemande peut devenir l'outil opérationnel de ce genre d'initiative et de cette convergence qui est définie, souhaitée et instaurée comme un objectif dans le traité d'Aix-la-Chapelle.

Le troisième objectif est celui d'identifier des thématiques communes, des positions communes entre nos commissions thématiques respectives pour peser plus et mieux à l'échelon européen. Les parlements nationaux doivent pleinement jouer leur rôle dans cette logique européenne, ce qui nous permettrait d'ailleurs plus de communications structurées avec nos collègues du Parlement européen dont je rappelle, cher Patrick Hetzel, que le siège est à Strasbourg et a vocation à le rester. Si nous sommes favorables à cette Assemblée parlementaire franco-allemande, c'est parce que nous fondons ce raisonnement sur une conviction. Cette conviction c'est celle que dans l'état de fragilité dans laquelle se trouve l'Union européenne aujourd'hui, la France et l'Allemagne ont une responsabilité particulière. Une responsabilité du même ordre que celle que la relation franco-allemande avait à l'époque des Pères fondateurs lorsque l'Union européenne a été créée.

J'aimerais rappeler qu'à l'occasion d'un rapport parlementaire pour la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, nous avons travaillé avec beaucoup d'économistes et nous avons pu pointer du doigt que si la zone euro, en particulier, lorsqu'elle a créé la monnaie unique avait une intention de convergence de nos économies, elle connaît aujourd'hui une réalité de divergences. Beaucoup des solutions institutionnelles européennes actuelles ne sont pas assez déterminantes pour franchir le pas de cette convergence. À vingt-sept Etats, avec la règle de l'unanimité, cela est parfois impossible, et à dix-neuf Etats c'est souvent trop tard. Le couple franco-allemand peut impulser une logique nouvelle de convergence, et cela en fédérant le plus possible nos collègues européens pour définir une nouvelle cible de convergence vers laquelle nous pourrions cheminer, en parallèle, pour faire progresser cet esprit de convergence au sein de l'Union européenne. C'est d'ailleurs ce que j'appelle, n'ayons pas peur des oxymores, la « convergence en parallèle » ou la « convergence parallèle ». Le Député Cédric Villani, je l'espère, ne s'offensera pas de cet oxymore mathématique.

J'aimerais enfin vous dire combien le groupe de travail des dix-huit députés franco-allemand à montrer l'exemple de ce que peut être la relation entre nos parlements : de l'écoute, du respect, mais aussi de la franchise, du pragmatisme et le sens du résultat, ou bien encore de l'audace. Et c'est bien ce que ce groupe de travail nous propose aujourd'hui.

C'est un moment et une résolution innovants donc, mais aussi historiques. Ne nous trompons pas chers collègues, c'est une véritable nouvelle page de l'histoire franco-allemande que nous écrivons.

Lors de ces réunions, un collègue allemand m'a fait remarquer que dans cette relation franco-allemande nous, Français, parlons souvent du « couple franco-allemand » et, eux, Allemands, parlent plutôt du « moteur franco-allemand » ; ces deux expressions distinctes montrant toute

la teneur de nos différences culturelles. Mais le résultat reste le même. L'intention aussi. C'est aujourd'hui par ce rôle et ce rapprochement franco-allemand que nous voulons insuffler une dynamique nouvelle au sein de l'Union européenne.

Cette nouvelle page que nous écrivons dans l'histoire de nos relations franco-allemandes, j'aimerais dire qu'elle s'inscrit après des générations qui ont imaginé l'Union européenne, qui l'ont construite, qui ont développé ce projet . C'est aujourd'hui à nous de le réinventer et peut-être que l'Assemblée parlementaire franco-allemande peut apporter une impulsion en ce sens.

Je viens d'une région dans le Grand-Est qui, depuis les Ardennes et la Marne jusqu'au Bas-Rhin, a payé un lourd tribut des guerres fratricides qui nous ont opposés. Je sais que toutes les familles qui ont payé le prix du sang de ces guerres seront particulièrement attentives au fait que cent ans après la fin de la Première Guerre mondiale, et plus de soixante-dix ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous attachons toujours autant d'importance à cette amitié franco-allemande qui est porteuse d'espoir. Je sais aussi que nos collègues, en particulier ceux d'entre nous dont les familles ont payé cher ce prix du sang, auront à cœur lorsqu'ils voteront cette résolution de redire avec force qu'aujourd'hui nous donnons à notre passé commun, ce passé qui parfois a été fratricide et parfois inspirant, la juste place qu'il doit trouver dans notre présent pour nous aider à construire un avenir européen commun.

Je vous remercie.

*Seul le prononcé fait foi*